

ARRÊTÉ N° 2020/ 2893

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Fontenay-sous-Bois**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020 de la commune de Fontenay-sous-Bois ;

Vu les propositions du maire en date du 5 août 2020 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de **Fontenay-sous-Bois** :

Listes	Titulaires Noms et Prénoms	Suppléants(es) Noms et Prénoms
Vivre Fontenay	BRUNET Marc	LEBLANC Nicolas
	MAFFRE Anne-Marie	MICHEL Stéphanie
	LARABI Nacera	RISPAL Yoann
Gildas LECOQ Avec vous pour Fontenay	CHAMBRE-MARTIN Brigitte	INDJA Faïza
Ensemble, autrement!	BEDOURET Patrice	CAZALS Chantal

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de Fontenay-sous-Bois sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, - 7 OCT. 2020
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale



Mireille LARREDE